

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT – 74800****Séance du 21/03/2026****Nombre de Conseillers :**

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six

le : samedi vingt-et-un mars à neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant : le 16/03/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, BESSON-MAGDELAIN Cécile, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, MIEUSSET Sonia, PUIS Xavier, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARTEAU Delphine, PENHOUËT Anthony, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, MARGOLLIET Régis, LAURENT Camille, BERTOLA Nicolas.

ABSENT : LEDERER Wendy.

PROCURATION : LEDERER Wendy à BERTOLA Nicolas

Madame Camille LAURENT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026 03 11 Indemnités de fonction

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Considérant que l'article L 2123-23 du CGCT fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux maires et aux adjoints,

Considérant que la délibération du 21/03/2026 fixe à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune,

Considérant que l'article L 2123-23 du CGCT fixe des taux maximums en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- pour le Maire 44.3 %
- pour les adjoints un taux de 11.77%

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Monsieur le Maire propose la répartition de l'enveloppe comme suit :

- Pour le Maire : 40,30 %
- Pour le 1^{er} Adjoint : 10,70 %
- Pour le 2^{ème}, le 3^{ème} et le 4^{ème} adjoint : 8,56 %
- Pour deux conseillers municipaux délégués : 7,35 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués selon les taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique suivant :
 - Maire : 40,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 1^{er} Adjoint : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint et 4^{ème} Adjoint : 8,56 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Conseillers municipaux délégués : 7,35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au conseil municipal est annexé à la présente délibération en application de l'article L 2123-20-1 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

application de l'article L

ID : 074-217402445-20260321-2026_03_11-DE

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC

La secrétaire, Camille LAURENT



ANNEXE : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Indemnités du Maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
AVOUAC Boris	40.30 %

Indemnités des Adjoints :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
PERNET-MUGNIER Jean-Christophe	10.7 %
BESSON MAGDELAIN Cécile	8.56 %
PENHOÛËT Anthony	8.56 %
MIEUSSET Sonia	8.56 %

Indemnités des conseillers municipaux avec délégation :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
PUIS Xavier	7.35 %
LENEVEU Nicolas	7.35 %